

École Pratique des Hautes Études



UNIVERSITÉ PARIS
SCIENCES & LETTRES

Taxe d'apprentissage

*Ensemble, formons
par la recherche
et construisons l'avenir.*

Des formations *en prise avec les enjeux sociétaux d'aujourd'hui*

À l'École Pratique des Hautes Études – PSL, la formation est directement adossée à la recherche et aux enjeux contemporains.

En affectant le solde de votre taxe d'apprentissage, vous investissez dans des compétences de haut niveau, au service de l'innovation, de l'analyse stratégique et de la compréhension des grands défis scientifiques et sociétaux.

Votre engagement contribue à former des talents capables d'éclairer, d'anticiper et d'agir.



Institution de référence depuis 1868, **l'EPHE – PSL forme chaque année plus de 1200 étudiants et stagiaires** aux niveaux master et doctorat.

Au quotidien, elle fournit dans ces domaines **une expertise mondialement reconnue.**

Aujourd'hui, investir dans son avenir, c'est **soutenir l'excellence** qui l'a toujours portée, **de l'érudition à l'innovation.**

À quoi sert votre contribution ?



Renforcer l'encadrement humain de nos formations pour accompagner individuellement chaque étudiant tout au long de son cursus et promouvoir ainsi une politique d'égalité des chances



Favoriser les pédagogies innovantes et l'insertion professionnelle de nos étudiants par le financement de nouveaux projets pédagogiques



Promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises





L'EPHE – PSL, c'est...

320

enseignants-chercheurs

Plus de **45**

laboratoires de recherche

1 800

étudiants et auditeurs

50

partenaires
internationaux

600

doctorants

80 à 100

soutenances par an

*L'EPHE – PSL a créé 3 instituts
dont les missions sont de :*

> proposer **des formations en prise avec les enjeux sociétaux** d'aujourd'hui

> exercer une **fonction d'observatoire**.



Institut des langues rares
(Paris)



**Institut transdisciplinaire
d'étude du vieillissement**
(Montpellier)



**Institut d'étude des
religions et de la laïcité**
(Paris)

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

C'est un impôt que verse toute entreprise soumise à l'impôt, quel que soit son statut.

Adressé à l'EPHE – PSL, il permet de financer le développement de nos formations. C'est le seul impôt pour lequel vous choisissez le bénéficiaire.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

La taxe d'apprentissage 2026 représente 0,09% de la masse salariale brute en 2025.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'EPHE – PSL ?

L'EPHE – PSL est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (code UAI : 0753486G - SIRET : 197 534 860 00105).

Votre versement doit se faire via la plateforme SOLTéA.

Plateforme **SOLTéA**

VOICI LES ÉTAPES :

1 Dès maintenant complétez votre promesse de versement en ligne sur la page :

Versez votre taxe d'apprentissage à l'EPHE – PSL

2 En mai 2026, **déclarez et payez à l'URSAAF le solde de votre taxe d'apprentissage** au titre de la masse salariale 2025.

3 **Activez votre accès à la plateforme SOLTéA** via le service Net-entreprises ou demandez à votre tiers-déclarant (expert-comptable, centre de gestion...) de le faire.

4 À partir de juin 2026, **connectez-vous à SOLTéA** pour désigner l'EPHE – PSL comme établissement bénéficiaire. Vous pourrez également flécher votre taxe sur un ou plusieurs de nos domaines de formation.

SOLTéA / établissement bénéficiaire

Enseigner la recherche par la pratique de la recherche

École Pratique des Hautes Études – PSL

Les Patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

+33 (0)1 53 63 61 20 / formation.continue@ephe.psl.eu

www.ephe.psl.eu

